



No de résolution
ou annulation
2 avril 2024

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mardi 2 avril 2024 à 19 h, sous la présidence de la mairesse suppléante Katherine Dubois, à laquelle participent également les conseillers Gérard Tremblay, André Bussière, Clifford Lancaster, Guy Boutin et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le maire Bertrand Ménard est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 2 avril 2024 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2024
- 4. Dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2023 – Présentée par Raymond Chabot Grant Thornton**
- 5. Présentation des organismes et période de questions**
 - 5.1 M^{me} Parent - 7^e Avenue Sud - Présence d'excréments de chiens
 - 5.2 M. Royer - Endettement de la Ville - Question
- 6. Urbanisme**
 - 6.1 Ministère de la Culture et des Communications – Église Sainte-Famille – Décision du ministère
 - 6.2 Règlement numéro 329 relatif au programme de vidange collective des installations septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet – Adoption du règlement
 - 6.3 Règlement numéro 330 modifiant le Règlement de zonage no 108 afin d'intégrer une partie de la zone CV-5 au détriment des zones R-15 et Rpa-6; et d'autoriser la construction de plus d'un bâtiment principal dans les zones agricoles, commerciales, industrielles et publiques sous certaines conditions - Adoption du règlement
 - 6.4 MRC du Val-Saint-François – Règlement 322 portant sur les dérogations mineures de la Ville de Richmond - Avis de conformité et entrée en vigueur
 - 6.5 Membre du comité consultatif d'urbanisme – Véronique Auger - Nouvelle candidature
 - 6.6 Comité de l'environnement – Création
 - 6.7 Rapport des permis de construction émis – Période se terminant le 28 mars 2024
- 7. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration – Demande au ministère des Transports
 - 7.2 Avizo Experts-conseils – Mesure et échantillonnage de boues – Offre de service
 - 7.3 Nettoyage des puisards – Appel d'offres – Lancement
 - 7.4 Asphaltage des rues – Appel d'offres – Lancement
 - 7.5 Conduite d'eau potable – Rue Gouin (entre la rue King et l'aréna) – Autorisation phase I environnementale et sondage géotechnique et environnementaux des sols le long du tracé
- 8. Service récréatif**
 - 8.1 Entreprise S2C inc. – Travaux au centre communautaire - Plafond - Soumission
 - 8.2 Entreprise S2C inc. – Travaux au centre communautaires - Murs - Soumission
 - 8.3 Daniel Plante Électrique – Éclairage aux DEL au centre communautaire - Soumission
 - 8.4 Soucy Aquatik – Travaux piscine - Soumission
 - 8.5 Gabriel Couture & Fils Ltée – Travaux aréna – Soumission
 - 8.6 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour – Autorisation de dépôt d'une demande



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 8.7 Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Programme de relance en loisirs et en sport de l'Estrie - Autorisation de dépôt d'une demande
- 8.8 MRC du Val-Saint-François - Projet de centrale de prêt d'équipements de vélo - Demande d'appui
- 8.9 Bibliothèque Daniel-Ménard - Rapport annuel 2023 - Dépôt

9. Administration - Direction générale

- 9.1 Dépenses mensuelles par le directeur général - Dépôt
- 9.2 Règlement 331 décrétant une dépense de 1 005 447 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Premier projet - Adoption
- 9.3 TECQ - Déficit du financement des infrastructures - FCM - Appui
- 9.4 Terrasses extérieures - Projet-pilote - Exercice 2024
- 9.5 Commission des loisirs de Richmond - Mandat
- 9.6 Couvent Mont-Saint-Patrice - Programme pour les bâtiments communautaires vert et inclusifs (BVCI) - Dépôt décision gouvernement
- 9.7 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec - Campagne d'affichage - Dépôt
- 9.8 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec - Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens - Avis montant alloué
- 9.9 Daniel Plante Électrique - Éclairage aux DEL à l'hôtel de ville - Soumissions
- 9.10 Démolition de l'immeuble sur le terrain Dyson - Appel d'offres - Lancement
- 9.11 ALIX Enviro-Conseil - ClimatSol-Plus Volet 2 - Terrain Dyson - Offre d'accompagnement
- 9.12 L'archiviste Michel Hamel - Destruction de documents - Demande d'autorisation
- 9.13 Parc industriel - Dénomination

10. Police, incendies et sécurité civile

- 10.1 Service de sécurité incendie de la région de Richmond - Rapport financier 2023 - Dépôt
- 10.2 Nomination - Délégué et substitut

11. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 11.1 Fonds de soutien aux projets structurants - Demandes d'appui
 - 11.1.1 Corporation du Pays de l'ardoise
 - 11.1.2 Richmond, Histoire et Coopération
- 11.2 Tour cycliste des policiers de Laval - 27^e édition - Autorisation de passage
- 11.3 Légion canadienne - Taxes 2024 - Demande d'aide financière
- 11.4 MRC du Val-Saint-François - Journée des partenaires du Val-Saint-François - Invitation
- 11.5 Réseau environnement - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Sensibilisation aux modes de financement des services d'eau - Invitation

12. Correspondances diverses

- 12.1 Comité des paniers de Noël - Remerciements

13. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 13.1 Liste des chèques et dépôts directs émis
- 13.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 13.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

14. Affaires nouvelles

- 14.1 St-Patrick - Félicitations
- 14.2 Tournoi Old Timer - Bonne chance

15. Période de questions

- 15.1 M^{me} Parent - Poteau Hydro-Québec

16. Levée de la réunion



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2024-04-02-01

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La mairesse suppléante constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU unanimentement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

2024-04-02-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mars 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

2024-04-02-03

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 - PRÉSENTÉE PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Les vérificateurs externes déposent et présentent les états financiers de l'exercice terminée le 31 décembre 2023, et répondent aux questions des membres du conseil et des citoyens.

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond accepte les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 tel que déposés et présentés par les vérificateurs externes.

(Adoptée)

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 M^{me} Parent – 7^e Avenue Sud - Présence d'excréments de chiens

M^{me} Parent déplore que certains propriétaires de chiens, qui marchent le long de la 7^e Avenue Sud, ne prennent pas soin de ramasser les excréments de leur animal.

5.2 M. Royer - Endettement de la Ville - Question

M. Royer adresse des questions aux membres du conseil concernant le niveau d'endettement de la Ville.

6. URBANISME

6.1 Ministère de la Culture et des Communications – Église Sainte-Famille – Décision du ministère

Ce point est ramené à l'ordre du jour pour faire suite à l'imposition du droit de veto par le maire sur la résolution no 2024-03-06-16 concernant la position du conseil municipal sur le projet de démolition et l'imposition d'une caution de réalisation.

Après vérification par le directeur général auprès de l'aviseur légal, ce dernier a fait savoir que le conseil n'avait pas la légitimité pour se prononcer sur l'émission ou non d'un certificat de démolition ni sur l'imposition d'une caution de garantie de réalisation puisque la demande du promoteur n'est pas soumise au règlement de démolition de la Ville et de plus, l'imposition d'une caution de garantie doit être prévue au règlement habilitant.

La demande du promoteur était soumise directement à la Loi.

Après discussion, les membres du conseil conviennent de ne pas prendre de nouvelle résolution.



No de resolution
ou annotation

2024-04-02-04

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

6.2 Règlement numéro 329 relatif au programme de vidange collective des installations septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet – Adoption du règlement

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) octroie aux municipalités le pouvoir d'adopter tout règlement en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un traitement inadéquat des effluents des résidences isolées et autres bâtiments est susceptible d'avoir une incidence délétère sur la qualité de l'écosystème des cours d'eau sis sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du deuxième alinéa de l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22), la Ville doit prendre en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection ou avec déphosphatation et désinfection si le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet, lorsqu'elle permet l'installation de tels systèmes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) précise le devoir de la Ville d'exécuter et de faire exécuter ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1), prévoit que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, chapitre Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de prendre en charge l'entretien de tels systèmes qui seront dorénavant installés sur le territoire, et ce, en conformité des exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22), et plus particulièrement, à effectuer les travaux selon le guide d'entretien du fabricant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) prévoit que toute somme due à la Ville à la suite de son intervention en vertu de cette loi est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble de la population que la Ville pourvoie à la vidange des fosses septiques situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement afin d'établir les modalités de gestion de ce service municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été présenté et adopté le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 mars 2024 au cours de laquelle personne ne s'est opposée;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été présenté et adopté le 4 mars 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le Règlement numéro 329 relatif au programme de vidange collective des installations septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaires de désinfection par rayonnement ultraviolet.

(Adoptée)



2024-04-02-05

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 6.3 Règlement numéro 330 modifiant le Règlement de zonage no 108 afin d'intégrer une partie de la zone CV-5 au détriment des zones R-15 et Rpa-6; et d'autoriser la construction de plus d'un bâtiment principal dans les zones agricoles, commerciales, industrielles et publiques sous certaines conditions - Adoption du règlement**
- CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Bussière lors de la séance du 5 février 2024;**
- CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été présenté et adopté le 5 février 2024;**
- CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 mars 2024 au cours de laquelle personne ne s'est opposée;**
- CONSIDÉRANT QU'un deuxième projet du règlement a été présenté et adopté le 4 mars 2024;**
- POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le Règlement numéro 330 modifiant le règlement de zonage no 108 afin d'intégrer une partie de la zone CV-5 au détriment des zones R-15 et RPA-6; et d'autoriser la construction de plus d'un bâtiment principal dans les zones agricoles, commerciales, industrielles et publiques sous certaines conditions.**

(Adoptée)

- 6.4 MRC du Val-Saint-François – Règlement 322 portant sur les dérogations mineures de la Ville de Richmond - Avis de conformité et entrée en vigueur**

Le directeur général dépose la lettre reçue de la MRC du Val-Saint-François concernant l'avis de conformité et de l'entrée en vigueur du Règlement 322 portant sur les dérogations mineures de la Ville de Richmond.

2024-04-02-06

- 6.5 Membre du comité consultatif d'urbanisme – Véronique Auger - Nouvelle candidature**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la candidature de M^{me} Véronique Auger comme membre du comité consultatif d'urbanisme et que son mandat se termine en décembre 2025.

(Adoptée)

2024-04-02-07

- 6.6 Comité de l'environnement – Création**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de créer le comité de l'environnement composé d'un maximum de 12 personnes dont un membre du conseil; que ce comité ait pour mandat de s'assurer que les événements de la Ville soient écoresponsables, de mettre en valeur la responsabilité environnementale, d'éduquer le public sur les pratiques écoresponsables lors d'événements, et de démontrer l'importance de faire des événements écoresponsables et de partager les connaissances et les outils acquis au sein du comité avec les citoyens; que le conseiller Bussière soit délégué sur ce comité.

(Adoptée)

- 6.7 Rapport des permis de construction émis – Période se terminant le 28 mars 2024**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport démontrant les détails cumulatifs des permis de construction émis pour la période se terminant le 28 mars 2024, qui démontre que 21 permis ont été délivrés générant des investissements de plus de 1 701 996 \$.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

7. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

- 2024-04-02-08 7.1 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration – Demande au ministère des Transports**
IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond demande une aide financière de 75 000 \$ au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet « projet particulier d'amélioration » pour la réalisation de travaux de resurfaçage sur diverses rues de la municipalité; que le directeur général soit autorisé à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)
- 2024-04-02-09 7.2 **Avizo Experts-conseils – Mesure et échantillonnage de boues – Offre de service**
IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 7239 d'Avizo Experts-Conseils pour la réalisation de mesures de niveau de boues des étangs, au montant de 3 910,00 \$, taxes en sus.

(Adoptée)
- 2024-04-02-10 7.3 **Nettoyage des puisards – Appel d'offres – Lancement**
IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser qu'un appel d'offres soit lancé pour le nettoyage des puisards.

(Adoptée)
- 2024-04-02-11 7.4 **Asphaltage des rues – Appel d'offres – Lancement**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser qu'un appel d'offres soit lancé pour l'achat d'asphalte pour les de rues.

(Adoptée)
- 2024-04-02-12 7.5 **Conduite d'eau potable – Rue Gouin (entre la rue King et l'aréna) – Autorisation phase I environnementale et sondage géotechnique et environnementaux des sols le long du tracé**
IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission de Granulab Plus pour la réalisation de la phase I environnementale et sondage géotechnique et environnementaux des sols le long de la rue Gouin, entre les rues King et Fair, au montant de 24 500,00 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

8. SERVICE RÉCRÉATIF

- 2024-04-02-13 8.1 **Entreprise S2C inc. – Travaux au centre communautaire – Plafond – Soumission**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 211 d'Entreprise S2C inc. pour exécuter des travaux au plafond du centre communautaire, au montant de 19 460,01 \$, taxes en sus.

(Adoptée)
- 2024-04-02-14 8.2 **Entreprise S2C inc. – Travaux au centre communautaire – Murs – Soumission**
IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 212 d'Entreprise S2C inc. pour construire un mur au centre communautaire, au montant de 11 605,01 \$, taxes en sus.

(Adoptée)



2024-04-02-15

2024-04-02-16

2024-04-02-17

2024-04-02-18

2024-04-02-19

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 8.3 Daniel Plante Électrique – Éclairage aux DEL au centre communautaire - Soumission**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 1096 de Daniel Plante Électrique pour exécuter divers travaux électriques au centre communautaire, au montant de 6 000,00 \$, taxes en sus.
(Adoptée)
- 8.4 Soucy Aquatik – Travaux piscine – Soumission**
CONSIDÉRANT la directive de changement de n° R-0 du 23 novembre 2023 de Soucy Aquatik au montant de 40 197 \$, taxes en sus pour la réalisation de divers travaux préparatoires à l'application de peinture à la piscine municipale;
CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires ne sont pas prévu au budget 2024;
CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être exécutés le plus rapidement possible pour ne pas retarder la mise en opération de la piscine pour la prochaine saison estivale;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'affecter un montant de 40 000 \$ du surplus accumulé non affecté au poste 02-70140-529 (entretien piscine); que la directrice du service récréatif effectue une recherche afin de trouver d'autres fournisseurs qui pourraient effectuer les travaux prévus à l'offre de service de Soucy Aquatik; de faire réaliser les travaux dans le respect du montant maximal de 40 197 \$, taxes en sus.
(Adoptée)
- 8.5 Gabriel Couture & Fils Ltée – Travaux aréna – Soumission**
IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 01025281 de Gabriel Couture & Fils Ltée pour l'achat de 4 portes à être installées à l'aréna, au montant de 5 034,00 \$, taxes en sus.
(Adoptée)
- 8.6 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour – Autorisation de dépôt d'une demande**
CONSIDÉRANT le Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour administré par le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;
COSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le service d'animation estival de se prévaloir de l'aide financière disponible afin de répondre aux besoins spéciaux de certains participants;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'autoriser la directrice du service récréatif, M^{me} Marie-Andrée Ménard, à déposer une demande dans le cadre du Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour et qu'elle soit et est autorisé à signer tous documents donnant effet à la présente.
(Adoptée)
- 8.7 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Programme de relance en loisirs et en sport de l'Estrie – Autorisation de dépôt d'une demande**
CONSIDÉRANT le Programme de relance en loisirs et en sport de l'Estrie administré par le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;
CONSIDÉRANT QUE le Programme permet la mise en place de projets et de plans d'action durables, concertés et pérennes pour contrer les problématiques vécues pendant la pandémie;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité de déposer une demande dans le cadre de ce programme;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2024-04-02-20

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la directrice du service récréatif, M^{me} Marie-Andrée Ménard, à déposer une demande dans le cadre du Programme de relance en loisirs et en sport de l'Estrie et qu'elle soit et est autorisé à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

8.8 MRC du Val-Saint-François - Projet de centrale de prêt d'équipements de vélo - Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le territoire du Val-Saint-François a accepté d'être au cœur d'un projet pilote de mise en place d'une centrale de prêt d'équipements facilitant la pratique d'activité physique et de plein air, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote est réalisé notamment en partenariat le CIUSSS de l'Estrie, le Centre de services scolaires des Sommets, la Maison de la Famille Les Arbrisseaux, la MRC du Val Saint-François, Action Sport vélo et les villes de Richmond et Windsor;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote a été rendu possible grâce à une mesure du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de doter le Val-Saint-François d'une flotte de vélos et d'accessoires connexes est de favoriser la pratique du cyclisme en prêtant les équipements aux membres de la communauté (municipalités, organismes, écoles, citoyens et citoyennes);

CONSIDÉRANT QUE cette flotte est gérée par la Maison de la Famille Les Arbrisseaux à Windsor et qu'elle sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes et municipalités sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE grâce à l'existence de cette flotte, un organisme (ex : un camp de jour ou une école) ou une municipalité pourra dès le printemps 2024 emprunter différents équipements pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou des activités à vélo;

CONSIDÉRANT QUE deux remorques fermées (dimensions de 8,5' x 14' et poids nominal brut de 7000 lbs) sont mises à la disposition de la centrale afin de permettre de transporter les différents équipements, mais qu'aucun véhicule et aucune ressource humaine n'est affectée au projet pilote afin d'en effectuer le transport et le déplacement sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités détiennent des véhicules et ressources humaines pouvant contribuer au soutien du projet en acceptant d'allouer des ressources pour le transport de la flotte pour des activités sur le territoire;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** unanimement que le conseil de la municipalité accepte de collaborer au projet de prêt d'équipement de vélo en :

- transportant à ses frais la flotte d'équipements pour les activités et les événements sur le territoire de sa municipalité lorsqu'un organisme en fait la demande;
- mettant sur pied une entente de services avec les municipalités avoisinantes afin de transporter la flotte d'équipements pour les activités et les événements lorsqu'un organisme sur le territoire de ces municipalités en fait la demande;
- nommant M^{me} Marie-Andrée Ménard, directrice du Service récréatif, comme personne ressource;
- contribuant à promouvoir le projet auprès des publics cibles concernés.

(Adoptée)

8.9 Bibliothèque Daniel-Ménard - Rapport annuel 2023 - Dépôt

Le directeur dépose le rapport annuel 2023 reçu de la Bibliothèque Daniel-Ménard.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

9. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 Dépenses mensuelles par le directeur général – Dépôt

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et ville*.

9.2 Règlement 331 décrétant une dépense de 1 005 447 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées – Premier projet – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'intention d'effectuer des travaux de mise aux normes pour le traitement de l'eau potable et des eaux usées et boucler le réseau d'aqueduc sur la rue Gouin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire l'acquisition des équipements au présent règlement, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Boutin lors de la séance du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement rencontre les exigences du 3^e alinéa de l'article 556 de la *Loi des cités et villes*, à savoir que ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le premier projet du Règlement numéro 331 décrétant une dépense de 1 005 447 \$ et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

(Adoptée)

9.3 TECQ – Déficit du financement des infrastructures – Fédération canadienne des municipalités – Appui

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement

2024-04-02-21

2024-04-02-22



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de demander au gouvernement fédéral de collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QU'une copie de la présente soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral, M Alain Rayes, au député provincial, M André Bachand, au président de la FCM, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

(Adoptée)

2024-04-02-23

9.4 Terrasses extérieures - Projet-pilote - Exercice 2024

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser pour la période du 11 mai au 31 octobre 2024, dans le cadre de la reconduction de son projet-pilote, l'installation de terrasses extérieures aux endroits suivants, à savoir :

- la terrasse du bar Amigo;
- la terrasses du restaurant Richmond Pizza;
- la terrasse du bar Gunter;
- la terrasse de la Place René-Thibault;
- la terrasse de la Fromagerie Le Campagnard;
- la terrasse du Restaurant La Desserte;
- la terrasse du Restaurant La Vieille Gare;
- la terrasse du Café du Couvent;
- la terrasse de la Coop brassicole L'Ardoise;
- le Musée de l'Ardoise.

Aux conditions suivantes :

- la construction de terrasses sur l'espace public est autorisée uniquement pour tout immeuble ayant un usage de restauration;
- une terrasse qui occupe l'espace public est une plate-forme ouverte, surélevée ou non par rapport au niveau du sol et attenante au bâtiment principal;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- une terrasse sur le domaine public ne peut être constituée que d'un seul niveau d'une hauteur maximale de 30 centimètres et être sans toiture;
- la construction d'une terrasse sur l'espace public doit obligatoirement avoir des panneaux d'une hauteur minimale de 1,37 mètre et maximale de 1,83 mètre couvrant les côtés donnant sur l'espace public. Toutefois, les panneaux à partir d'une hauteur de 0,9 mètre mesurée du niveau du plancher de la terrasse jusqu'à la hauteur maximale des panneaux devra être ajourée;
- un espace de 1,10 mètre doit être laissé libre pour la circulation entre la terrasse située sur l'espace public et le bord du trottoir;
- l'autorisation de la construction d'une terrasse sur l'espace public implique qu'aucun haut-parleur ne doit être installé sur la terrasse et aucune musique ne doit être projetée de l'intérieur du bâtiment principal vers la terrasse;
- la terrasse extérieure dans l'espace public ne doit pas être utilisée pour la présentation de concerts, de spectacles, de représentations théâtrales et cinématographiques ou d'activités de danse et aucune activité de cuisson ne doit avoir lieu sur la terrasse;
- les terrasses n'ayant pas de structure et utilisant l'espace public devront laisser une distance de 1,10 mètre du bord du trottoir et faire un aménagement paysager;
- la structure devra être démontée au plus tard le 15 novembre 2024.

(Adoptée)

2024-04-02-24

9.5 Commission des loisirs de Richmond – Mandat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a mis sur pied la Commission des loisirs de Richmond le 14 décembre 1962;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs de Richmond a été incorporée le 24 mai 1966 auprès du Bureau du Registraire de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs de Richmond s'est vu « *confier l'organisation et la gestion pour le compte de la corporation municipale, d'activités...* »;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs de Richmond a aussi pour mandat d' « *accumuler et administrer les fonds nécessaires pour les loisirs de la ville de Richmond, provenant de la corporation de la ville ou des commerçants...* »;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de transparence et de partage de l'information, les dirigeants de la Commission des loisirs ont permis à des non-résidents de la municipalité de prendre part aux décisions de ladite commission;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de rappeler à la Commission des loisirs de Richmond son mandat de gestion pour le compte de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que les membres du conseil d'administration de la Commission des loisirs devraient être des résidents de Richmond;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** unanimement que la Ville de Richmond demande à la Commission des loisirs de Richmond inc. de former son conseil d'administration de résidents de la municipalité et de réaliser son mandat d' « *organisation et de gestion pour le compte de la corporation municipale* ».

(Adoptée)

9.6 Couvent Mont-Saint-Patrice – Programme pour les bâtiments communautaires vert et inclusifs (BVCI) – Dépôt décision gouvernement

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre envoyé par le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités à l'intention de M. Benoit Saint-Pierre du Couvent Mont-Saint-Patrice indiquant qu'il a reçu



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

l'approbation pour le financement du projet *Couvent Mont-Saint-Patrice : Énergie, environnement et accessibilité*.

9.7 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Campagne d'affichage – Dépôt

Le directeur général dépose au conseil une lettre de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec les informant de la nouvelle campagne d'affichage rappelant l'importance d'échanger de manière civilisée et respectueuse avec les membres du personnel municipal.

9.8 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens – Avis montant alloué

Le directeur général dépose une lettre de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec indiquant qu'un montant de 16 929 \$ sera déposé sous peu dans le cadre de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens*, qui a été signée en décembre 2023.

2024-04-02-25

9.9 Daniel Plante Électrique – Éclairage aux DEL à l'hôtel de ville – Soumissions

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 1094 de Daniel Plante Électrique pour l'installation des lumières DEL dans les bureaux de l'hôtel de ville, au montant de 4 319,75 \$, taxes en sus, ainsi que la soumission numéro 1095 de Daniel Plante Électrique pour l'installation des lumières DEL dans le couloir de l'hôtel de ville, au montant de 3 153,09 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-04-02-26

9.10 Démolition de l'immeuble sur le terrain Dyson - Appel d'offres – Lancement

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Ville de Richmond du lot n° 5 534 036;
CONSIDÉRANT QUE le bâtiment construit sur ledit lot doit être démolé afin de permettre la décontamination des sols;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander des soumissions pour les travaux de démolition;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres pour la démolition de l'édifice se trouvant sur le lot n° 5 534 036.

(Adoptée)

2024-04-02-27

9.11 ALIX Enviro-Conseil – ClimatSol-Plus Volet 2 – Terrain Dyson – Offre d'accompagnement

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Ville de Richmond du lot n° 5 534 036;
CONSIDÉRANT QUE les analyses environnementales de phase I et II ont démontré la contamination des sols à divers degrés;
CONSIDÉRANT l'admissibilité des travaux de décontamination au Programme d'aide financière ClimatSol Plus – Volet 2;
CONSIDÉRANT les détails techniques à fournir dans la demande d'aide financière;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de retenir les services professionnels d'Alix Enviro-Conseil, selon la soumission numéro OS-1042, pour accompagner la Ville dans la demande d'aide financière au Programme ClimatSol Plus – Volet 2, au montant de 4 550,00 \$, taxes en sus; que le directeur général soit et est autorisé à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)



2024-04-02-28

2024-04-02-29

2024-04-02-30

2024-04-02-31

2024-04-02-32

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

9.12 L'archiviste Michel Hamel - Destruction de documents - Demande d'autorisation

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'autoriser la destruction de certains documents selon la liste soumise par L'archiviste Michel Hamel.

(Adoptée)

9.13 Parc industriel - Dénomination

CONSIDÉRANT la suggestion formulée par M^{me} Johanne Brassard et M. Jean-Charles Martel de reconnaître la mémoire de l'ex-maire de Richmond, M. Marc-André Martel;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc-André Martel a représenté les citoyens de sa communauté durant plus de 31 ans à titre de maire;

CONSIDÉRANT QU'il a entre autres grandement contribué à la diversification des activités économique du parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-maire a également été préfet de la MRC du Val-Saint-François pendant 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE M. Martel a généreusement offert son temps et ses conseils avisés alors qu'il siégeait au sein de diverses organisations socio-économiques;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc-André Martel est décédé subitement le 26 juin 2022;

POUR CES MOTIFS ET BIEN D'AUTRES, il est proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de demander l'autorisation de la Commission de toponymie du Québec afin que le parc industriel de la Ville de Richmond nommer « Parc industriel Marc-André-Martel ».

(Adoptée)

10. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Rapport financier 2023 - Dépôt

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'adopter les états financiers du Service de sécurité incendie de la région de Richmond pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

(Adoptée)

10.2 Nomination – Délégué et substitut

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de nommer la conseillère Dubois comme déléguée et le conseiller Tremblay comme substitut au conseil d'administration du Service de sécurité incendie de la région de Richmond.

(Adoptée)

11. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

11.1 Fonds de soutien aux projets structurants – Demande appui

11.1.1 Corporation du Pays de l'ardoise

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Pays de l'ardoise souhaite déposer une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François afin de procéder à l'installation d'une sculpture sur le thème du vélo;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de la Corporation du Pays de l'ardoise;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer la demande de la Corporation du Pays de l'ardoise pour son projet d'installation d'une sculpture sur le thème du vélo, formulée au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François, pour autant que le projet respecte les règlements urbanistiques.

(Adoptée)

2024-04-02-33

11.1.2 Richmond, Histoire et Coopération

CONSIDÉRANT QUE Richmond, Histoire et Coopération souhaite déposer une demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François afin de procéder au projet « J'y étais! histoire partagée, mémoires partagées » visant à recueillir des documents et la mémoire des gens de la région de Richmond:

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de Richmond, Histoire et Coopération;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'appuyer la demande de Richmond, Histoire et Coopération, pour son projet « J'y étais! histoire partagée, mémoires partagées » visant à recueillir des documents et la mémoire des gens de la région de Richmond, formulée au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

2024-04-02-34

11.2 Tour cycliste des policiers de Laval – 27^e édition – Autorisation de passage

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser les cyclistes qui participeront au Tour cycliste des policiers de Laval en collaboration avec Opération Enfant Soleil, à circuler sur les voies publiques de la ville lors dudit événement le 29 mai prochain, entendu qu'il est de leur responsabilité d'en informer la Sûreté du Québec.

(Adoptée)

2024-04-02-35

11.3 Légion canadienne – Taxes 2024 – Demande d'aide financière

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de verser une contribution de 3 419,36 \$ à la Légion royale canadienne en contrepartie des taxes foncières pour l'année 2024.

(Adoptée)

11.4 MRC du Val-Saint-François – Journée des partenaires du Val-Saint-François - Invitation

Les membres du conseil prennent connaissance d'une invitation reçue de la part de la MRC du Val-Saint-François annonçant que le 30 avril 2024 se tiendra la Journée des partenaires du Val-François.

11.5 Réseau environnement – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Sensibilisation aux modes de financement des services d'eau - Invitation

Le directeur général dépose l'invitation reçue de Réseau environnement, invitant les membres du conseil à venir participer à une de leurs rencontres lors de la tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau.

12. CORRESPONDANCES DIVERSES

12.1 Comité des paniers de Noël - Remerciements

Le directeur dépose une lettre du comité des paniers de Noël de Richmond remerciant la municipalité pour son soutien et sa contribution pour la dernière année.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

13. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2024-04-02-36

13.1 Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'entériner le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 135 859,92 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 22 mars 2024.

(Adoptée)

2024-04-02-37

13.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 87 610,24 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 22 mars 2024.

(Adoptée)

2024-04-02-38

13.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 311 755,46 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2024	Avant taxes	Après taxes
<u>RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON</u>		
Facture progressive	14 600,00 \$	16 786,36 \$
<u>COGECO</u>		
Desservir station d'eau potable	18 250,80 \$	20 983,86 \$
<u>COUVRE-PLANCHERS M. DOYON</u>		
Plancher - Bureau hôtel de ville	11 212,55 \$	12 891,63 \$
<u>VEOLIA</u>		
Sonde - Champs d'épuration	5 575,77 \$	6 410,74 \$
<u>MRC VAL ST-FRANÇOIS</u>		
Quote-part 2024	84 640,67 \$	84 640,67 \$
<u>DANIEL PLANTE ÉLECTRIQUE INC.</u>		
Travaux électriques à la Sûreté Québec	5 575,77 \$	6 410,74 \$
Travaux climatisation à la Sûreté Québec	1 229,25 \$	1 413,36 \$
<u>MINISTRE DES FINANCES</u>		
Sûreté du Québec	126 328,00 \$	126 328,00 \$
<u>CHEM ACTION INC.</u>		
Panneau de dosage d'alun	9 986,00 \$	11 883,82 \$
<u>ENTREPRISE S2C INC.</u>		
Travaux - Hôtel de ville	14 265,25 \$	16 401,46 \$
Travaux - Sûreté du Québec	12 232,27 \$	14 064,04 \$
Salle communautaire	7 800,00 \$	8 968,05 \$
GRAND TOTAL	311 755,46 \$	327 250,71 \$

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 St-Patrick - Félicitations

La mairesse suppléante félicite, au nom des membres du conseil les organisateurs des activités de la St-Patrick pour le succès rencontré.

14.2 Tournoi Old Timer - Bonne chance

La mairesse suppléante souhaite bonne chance aux organisateurs du tournoi Old Timer qui débutera sous peu.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

15.1 M^{me} Parent - Poteau Hydro-Québec

M^{me} Parent s'inquiète sur l'état du poteau Hydro-Québec sur la rue Craig, devant le Centre Sainte-Famille, qui menace de tomber.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, à 20 h 46, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)



MAIRESSE SUPPLÉANTE



**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 794.



Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier

2024-04-02-39